

Imposer le cégep en français?

Sources à l'appui

« Nous sommes déjà parmi les peuples les plus bilingues du monde, bien plus que les États-Unis, la France, l'Angleterre. Et pourtant, serait-il pensable dans ces pays que des immigrants puissent réclamer l'enseignement collégial public dans une autre langue que la langue nationale ? »

Bernard Landry, « Pour les cégeps francophones », *Le Devoir*, 12 septembre 2009, p. C5.

« Contrairement à ce que M. Bernard Landry affirme, le Québec ne s'est pas trompé en préservant il y a 30 ans le libre choix de la langue d'enseignement au niveau collégial. Les chiffres sont là pour le démontrer : de plus en plus d'allophones issus du secondaire francophone étudient aujourd'hui dans un collège public ou privé francophone (60,4 % en 2006, selon les derniers chiffres disponibles) plutôt que dans un collège anglophone (39,6 %). »

Gaëtan Boucher (Président-directeur général de la Fédération des cégeps), « Le Québec fait le bon choix », *Le Devoir*, jeudi 17 septembre 2009, p. A7.

« Le caractère obligatoire de l'école, jusqu'à 16 ans, s'accommode bien de l'imposition d'une langue, obligation parmi d'autres.... Mais le cégep, qui appartient à l'enseignement supérieur, dont les étudiants sont de jeunes adultes, presque tous

majeurs, est un choix qui mène l'individu vers l'université ou vers la pratique d'un métier de technicienne ou de technicien. On ne saurait alors opérer une discrimination dans l'admission d'un jeune adulte au cégep sur la base de ses antécédents linguistiques ou de ceux de ses parents... »

Gilles Perron, « Les immigrants au cégep », *Québec Français*, numéro 138, 2005.



Pour nourrir la réflexion sur la langue, l'enseignement ou l'éducation, pour faire sourire, bousculer les certitudes, envoyez fragments d'œuvres, extraits d'études, passages d'articles, etc. à dfortier@ccdmd.qc.ca. Prière d'indiquer vos sources !



CCDMD